

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit **«ASSIETTES 'BIONIC' Ø9,5x1,5 CM BLANC BAGASSE»** avec la référence **254.10** distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans les réglementations suivantes pour les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI, sur le papier et le carton.
- Conseil de l'Europe, Comité des ministres, Résolution AP 2002 sur les matériaux et objets en papier et en carton destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Le respect des dispositions du règlement 1935/2004, relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, est accrédité par les résultats des essais réalisés par un laboratoire spécialisé dont les résultats sont détaillés ci-dessous:

The following sample(s) was/were submitted and identified on behalf of the clients as : DISPOSABLE PULP CONTAINER

Result Summary :

Test Requested	Conclusion
German Food, Articles of Daily Use and Feed Code of September 1, 2005 (LFGB), Section 30 and 31 with amendments and BfR recommendation -Specific migration of benzophenone	PASS
German Food, Articles of Daily Use and Feed Code of September 1, 2005 (LFGB), Section 30 and 31 with amendments and BfR recommendation --Specific migration of 4-methylbenzophenone	PASS

Result Summary :

Test Requested	Conclusion
Council of Europe Resolution AP (2002)1-Pentachlorophenol (PCP)	PASS

De cette manière, le produit est conforme aux dispositions des art. 3 et 5 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

**Utilisation prévue:**

- Matériau en contact direct avec tout type d'aliments secs, gras et humides.
- Stockage prolongé à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds jusqu'à 70°C maximum 2 heures.
- Passe au micro-ondes (9 minutes à 1000 W ou 7,30 minutes à 1200 W).
- Ne passe pas au four.

**Matière première du matériau ou de l'objet en contact avec les aliments:**

La principale matière première du produit est bagasse.

**Traçabilité :**

La traçabilité peut se faire avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

À Ordis, le 24 janvier 2023.



Carla Iglesias López

Le Service de conformité à la réglementation

**GARCIA DE POU S.A.**